



Comité Technique Paritaire Spécial du SNIA
réuni le 24 novembre 2010

CTP/S du SNIA

« Un CTP fantôme avant le grand saut pour 2011 »

Projet d'arrêté de création du SNIA modificatif

Le Directeur a rappelé que ce projet était déjà passé en CTP DGAC le 5 novembre et s'est excusé des contraintes de calendrier car le CTP SNIA aurait dû être consulté préalablement. Cependant il rappelle que le texte a fait l'objet d'une consultation locale informelle et a été amendé (par les seules propositions de modification de la CGT).

Le SNIA opérateur unique en 2012 ? La CGT a demandé une nouvelle fois des précisions sur le terme d'opérateur unique du patrimoine immobilier et s'il contenait les germes d'une nouvelle réorganisation au travers de la mutualisation des fonctions support de la DGAC (optimisation de la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC, mesure inscrite dans la RGPP 2). A ce titre, la « trajectoire » de mutualisation définie par la DGAC fixe l'aboutissement de la démarche avec le SNIA comme opérateur unique au 1er janvier 2012. La CGT a exigé de savoir si des transferts de personnels sont envisagés des subdivisions logistiques des différents services DGAC vers le SNIA. Si ce n'est pas le cas, pourquoi une liste nominative recensant les ouvriers d'état et TSEEAC d'un certain nombre de ces services, circule au sein du SNIA ? « Il n'y aurait pas de velléités du SNIA toutefois il faut bien accueillir ceux qui souhaiteraient venir au SNIA » (sic)

Relations du SNIA avec les autres services de la DGAC

CGT : Quelle est l'analyse du SNIA sur les interactions et chevauchement de compétences entre le SNIA et les autres services de la DGAC notamment les DSAC-IR suite à l'abrogation du décret de 1960 qui fixait au réseau Bases Aériennes, l'intégralité de la mission de gestion du domaine public aéronautique. *Le Directeur a déclaré avoir analysé sommairement les arrêtés d'organisation des différentes DSAC-IR. Par ailleurs, une démarche serait en cours vis-à-vis des directions métiers (DSNA-DSAC-DTA/GTA) avec l'objectif de réunions de concertations annuelles avec les services comme cela existait avec la Défense.*

Unités « grands projets » CGT : Quelles garanties apportées en terme de ré-affectation à l'issu du projet. Le DG de l'Aviation Civile semble avoir compris les enjeux en CTP DGAC, quand aura lieu la réunion annoncée ?... *sans réponse*

CGT : Pourquoi des rattachements différents des cellules grands projets tantôt aux pôles tantôt au niveau central (Orléans)... *sans réponse*

Fin de l'organisation des unités d'études en antenne

L'administration a resservi son couplet « les antennes étant le fruit de l'histoire des SSBA dans chaque antenne, on a mis en place des coordonnateurs par département. Avec l'organisation du travail par équipe-projet, on s'est rendu compte de l'importance des départements dans la définition du plan de charge. Il a été constaté l'inadéquation entre la structure et la réalité » (par qui et à partir de quel bilan?) pour la CGT cela traduit le « coup de force » fait par certains départements techniques et l'absence de volonté de déléguer de l'échelon central. *« Aujourd'hui, les chefs d'antennes sont la représentation territoriale du SNIA. Demain, la représentation territoriale du SNIA sera le chef de pôle. Dans ces conditions, il n'apparaît plus opportun de maintenir la notion d'antenne ».* La CGT dénonce la rigidité créée par le découpage en département technique multisite sans aucune coordination entre ceux-ci.

Equipes spécialisées des bases aériennes :

Le Directeur a rappelé que désormais les ESBA de Toulouse, Lyon et Mulhouse seraient rattachées au SNIA. Le chef du pôle de Lyon (qui a rédigé un rapport sur les ESBA) sera chargé du pilotage des trois équipes du SNIA (la 4^{ème} équipe est rattachée au STAC à Bonneuil), l'activité des 4 équipes étant antérieurement co-pilotée par le STAC avec la MALGH. FO s'est interrogée sur le maintien du rattachement de la 4^{ème} équipe au STAC et a prôné une harmonisation (transfert au SNIA) rencontrant la satisfaction du Directeur du SNIA estimant que deux services n'ont pas à avoir les mêmes missions. Les OE DGAC de l'ESBA de Bonneuil apprécieront... la CGT, quant à elle, a exigé que le rapport sur les ESBA lui soit transmis officiellement.

Orientations stratégiques ou slogans managériaux : à vous de juger !

Grandes orientations du SNIA : les 4 axes stratégiques

- 1- Affirmer le SNIA en tant que service à compétence nationale unifié et acteur du RST du MEDDTL
- 2- Offrir des compétences techniques de haut niveau en ingénierie aéroportuaire pour le compte de l'Etat
- 3- Être opérateur exemplaire de la gestion du patrimoine immobilier de la DGAC
- 4- Placer le développement durable au cœur de nos missions et du fonctionnement du service

1^{er} axe stratégique

- Service porteur des orientations stratégiques de l'Etat applicables aux infrastructures de l'aviation civile et de l'aviation militaire en particulier
- Service certifié (amélioration continue de la performance)
- Service développant le partage de connaissances et d'expériences

2^{ème} axe stratégique

- Être un service hautement qualifié : un nombre significatif de spécialistes et experts, des qualifications, contributions et expériences de haut niveau
- Prendre en compte la dimension européenne: l'Europe du ciel unique et de l'Europe de la défense

3^{ème} axe stratégique

- Assister et conseiller la DGAC (et chacune de ses directions métiers) dans l'élaboration et la mise en

œuvre de ses orientations stratégiques de gestion et évolution de son patrimoine

- Porter à un haut niveau la prise en compte du développement durable et de la performance environnementale dans la conception et la maintenance des bâtiments, associée à une politique de coût global maîtrisé
- Piloter les plans d'entretien-maintenance du patrimoine DGAC, prendre en charge les prestations relevant de l'entretien propriétaire et conseiller les services occupants en charge de l'entretien locataire
- Assurer l'interface opérationnelle entre DGAC et les structures MEDDTL et MINEFI concernées

4^{ème} axe stratégique

- Mettre le développement durable au cœur de chacune de nos réflexions, de nos études et projets.
- Être une référence «Développement durable» en ingénierie bâtiment en particulier.
- Valoriser notre savoir et notre action dans le domaine

Perspectives du SNIA 2010

Pour la DGAC

- Etablir de nouvelles relations professionnelles avec les directions métiers : DSNA, DSAC, DTA/GTA (en ingénierie et gestion du patrimoine)
- Consolider la programmation pluriannuelle et se positionner dès l'amont en AMOA (programmation+COP)
- Orienter la MOE en privilégiant les opérations complexes en ingénierie aéroportuaire et les programmes immobiliers DGAC
- Prendre en charge les ESBA de Lyon, Mulhouse et Toulouse
- Mettre en place une instance de concertation:OS/SG+DTA+SNIA+STAC+...

Pour la Défense

- SNIA = représentant du pouvoir adjudicateur pour des programmes de niveau national (A400M, CLA2000...)
- SNIA / DRSID = conducteur d'opération
- SNIA : maître d'œuvre complet (études et travaux)
- Nouveau protocole DGAC-DCSID à mettre en place

Fonctionnement en réseau territorial-

Consolider notre fonctionnement en réseau

Nota CGT : Au-delà de l'hilarité que peut provoquer certains éléments présentés, on relèvera qu'aucune des formules creuses avancées ne fait l'objet d'une description des moyens tant humains qu'organisationnels ou matériels permettant de les réaliser...

territorial

- Être un acteur dans la mise en œuvre des orientations de la DGAC en général, et de la mutualisation des fonctions supports en particulier au niveau central et au niveau local
- Développer le travail à distance en consolidant l'identité unique du SNIA

Orientations qualité du SNIA

- Faire référence en tant qu'opérateur de la DGAC pour la gestion durable et performante de son patrimoine immobilier ;
- Être reconnu pour la haute qualité de ses prestations d'ingénierie aéroportuaire en environnement, aménagement, infrastructures et bâtiments ;
- Maintenir des compétences de haut niveau au sein de l'État au service du domaine aéroportuaire
- Intégrer de façon optimale notre service au sein de la DGAC et des réseaux Professionnels ;
- Assurer la prise en compte exemplaire des politiques d'aménagement et de développement durables de l'État ;
- Maîtriser et faciliter notre fonctionnement interne
- Permettre à chaque agent du SNIA de bien vivre et de s'accomplir professionnellement.

Bilan provisoire des effectifs liés à la réorganisation pour le SNIA au 1^{er} janvier 2011

Hors ESBA car les agents étaient déjà imputés sur le Budget Annexe de l'Aviation Civile (23 ETP)

Le transfert « périmétrique » des DDT(M) est de 223 ETP, ce chiffre est donc quasiment atteint néanmoins l'administration précise que des décisions de CAP ou CCP sont encore en attente. Les effectifs cibles pour fin 2010 sont de 241 ETP, 5 ETP du SNIA sont transférés au MINDEF (Saclay et Villacoublay). Au total, on peut comptabiliser selon les éléments fournis par l'administration que le SNIA au 1^{er} janvier 2011 aurait un effectif autorisé d'environ 481 ETP (les OPA transférés au MINDEF restant rattachés à l'effectif du SNIA).

Bilan provisoire au 24 novembre 2010	ETP Pré positionnés	Suites à CAP, CCP...	Total d'ETP au 1 ^{er} janvier 2011
Catégorie A	16	0	16
Catégorie B	80	17	97
Catégorie C	48	0	48
OPA/C expl.	56	5	61
Total	200	22	222

Suivi des décisions du CTP SNIA (attente de la parution de la note déplacements longs)

L'administration a indiqué que faute de temps cette note n'a pas été publiée, toutefois la mise en place, au 1^{er} janvier 2011, du système GESTOR de comptabilisation du temps de travail permettrait de créer deux compteurs. La rétroactivité du décompte a été réaffirmée. En l'absence de temps pour construire un nouveau règlement ARTT unique (à priori compatible avec les textes et cycles DGAC ?) : chaque entité du SNIA garderait le règlement en vigueur dans la structure antérieure. L'administration estime que cela n'entraînerait pas de problème car l'ensemble des règlements étant fondés sur les textes ministériels. Elle concertera les organisations syndicales au cours de l'année 2011 pour une mise en œuvre en 2012.

Situation administrative des OPA du SNIA transférés au MINDEF, l'administration n'a pas fourni de réponse claire, néanmoins ils seraient mis à disposition tout en restant rattaché au BACEA ce qui leur garantirait un droit au retour au sein du SNIA

Renforcement des fonctions support du siège : l'administration a rappelé que des postes étaient ouverts depuis plusieurs CAP (DGAC et récemment Equipement) mais ne faisaient pas l'objet de candidatures valables ; le SNIA étant mal connu. La CGT a rappelé son opposition au recours à des entreprises d'intérimaires (MANPOWER) sur des emplois permanents de titulaires estimant que toutes les voies de recrutement d'emploi publics statutaires n'avaient pas été explorées.

Elections et instances paritaires au SNIA en 2011 pas de réponses fermes, la seule certitude résiderait dans l'élection d'un Comité Technique (plus paritaire) pour octobre 2011 (rien sur les CAP déconcentrées de Dessinateurs, d'Adjoints Administratifs Equipement ou d'une nouvelle CCOPA du SNIA...).

Reconnaissance des personnels Equipement de la DGAC. Le Directeur a confirmé la tenue d'une réunion au 1^{er} trimestre et l'engagement du Directeur Général de l'Aviation Civile de permettre le détachement/intégration directe des personnels administratifs en précisant que ceux issus des ex-SSBA-SE et SO seraient traités prioritairement. La CGT a dénoncé cette nouvelle division qui ne correspond pas à ce que le DG a dit en CTP DGAC et rappelé sa revendication d'harmonisation des rémunérations sur celles des corps équivalents de la DGAC pour tous les personnels Equipement de la DGAC (fonctionnaires, contractuels, OPA...)

La délégation CGT était composée de J.CHOPARD et T.VERTON. Elle vous a rendu compte du mandat que vous lui avez confié au travers de vos votes. **La CGT du SNIA vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2011.**

POUR S'INFORMER, S'ORGANISER ET LUTTER



REJOIGNEZ LA CGT !

Pour contacter la CGT du SNIA: cgt-snia@regis-dgac.net

